



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 30 avril 2018

Montreal, April 30th, 2018

Objet : Restrictions de départ temporaire pour les navires avec un tirant d'eau de 10 mètres et plus

Subject: Temporary restriction on departure of vessels with a sailing draft of 10 meters or more

Avis 2018-04-30

Notice 2018-04-30

Dans les circonstances actuelles où les niveaux d'eau sont exceptionnels entre Montréal et Batiscan, afin de respecter l'avis aux navigateurs Q-0519/2018 présentement en vigueur concernant la vitesse sécuritaire des navires, l'Administration de pilotage des Laurentides, en collaboration avec les pilotes de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central, a déterminé les mesures temporaires suivantes.

Les départs des navires à quai entre Montréal et Trois-Rivières d'un tirant d'eau de 10 m et plus seront restreints à des départs de jour entre 05h00 et 15h00 dans le but d'assurer la sécurité de la navigation ainsi que la protection des citoyens et des propriétés riveraines.

Ces mesures seront réévaluées de jour en jour.

In the current circumstances where the water levels are exceptional between Montreal and Batiscan and in order to comply with the Notice to Mariners Q-0519/2018, the Laurentian Pilotage Authority, in collaboration with the pilots of the Mid St. Lawrence Pilots Corporation, has determined that the following temporary measures are required.

Ships leaving berth between Montreal and Trois-Rivières with a draft of 10 m or more shall be restricted to day departures between 05:00 and 15:00 in order to ensure the safety of navigation as well as the protection of citizens and shoreline properties.

These measures will be reevaluated on a daily basis.

Fulvio Fracassi
Premier dirigeant / Chief Executive Officer